

COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE DU LUNDI 15 Juin 2020 (MATIN)

AUDIO CONFERENCE DU 15/06/2020 - 15H30 - 17H30

La conférence portait sur les différentes questions formulées par les OS auprès de la Direction depuis la dernière réunion.

De nombreux sujets ont été abordés, la tonalité des échanges variant selon leur nature et les réponses apportées.

PRA (sujet statistique)

Le présentiel

Taux d'agent en présentiel dans les services en semaine 24 : 64 % (880 agents)

les agents en télé travail (COVID et conventionné) représentent pour cette même semaine 16 %, soit 210 personnes.

Compte tenu de l'évolution de la situation, leur nombre est en diminution : sem 20 : 21 %; sem 21 : 20 %; sem 22 : 18 %; sem 23 : 16 %

Concernant les personnes vulnérables, 37 agents sont en télétravail et moins de 40 en ASA.

La libération d'ordinateurs peut permettre de faire revenir ces collègues vers une activité en télétravail.

Rappel : à l'origine, ce sont 160 personnes qui ont été classées personnes vulnérables.

Actuellement le total des ASA toutes causes confondues s'établit à 5 % des effectifs.

L'activité

Le Plan de Reprise d'Activité a défini et priorisé nos missions en catégorie P1 P2 et P3. Les taux de réalisation sont les suivants : 100 %, 85 %, et 65 % .

Mais certaines activités qui n'entrent pas dans ce cadre n'ont pas encore repris (contrôle fiscal, huissiers, géomètres...)

PRIME COVID (sujet polémique)

Les critères d'éligibilité à la prime ont été fixés en interministériel et déclinés par ministères et directions, ce qui ne facilite pas leur compréhension. Et ce qui ne facilite pas non plus leur transparence.

Cette prime est à la fois fonction de la quantité de travail fournie et de sa qualité.

Agir pour ne pas subir.

A la DGFIP, c'est le PCA qui sert de repère à la définition des missions fondant l'attribution.

Cette prime concerne au maximum 30 % des effectifs, répartis eux-même en deux catégories (30-70).

« La durée d'implication de l'agent, l'intensité et la continuité de sa mobilisation, ainsi que les sujétions particulières assumées permettent à la fois de déterminer l'éligibilité globale mais également d'opérer la distinction entre les deux niveaux de prime. »

En clair, les braves qui ont bravé quotidiennement le COVID pour faire les arrêtés comptables ont gagné la considération distinguée de notre administration. Et après cela on s'étonne que les dents grincent...

Dans ce cadre, la DRFIP67 a été invitée à produire le résultat de ce recensement, évidemment dans un délai limité.

Il a été demandé à chaque responsable d'unité d'élaborer, à partir du recensement quotidien du PCA, et en fonction des critères définies par la DG un classement des éventuels bénéficiaires.

Ces listes étaient destinées à être retraitées par un comité restreint dirigé par la Directrice.

Compte tenu du caractère très disparate des remontées des chefs de service, peut-être consécutives au peu de recul dont ils avaient disposé, ce comité s'est trouvé contraint de définir ce que la directrice a appelé un « plus grand dénominateur commun » pour établir une liste de bénéficiaire qui répondrait à des critères apparaissant plus objectifs et réalistes que ceux définis par la DG, et ainsi faire en sorte que soit concerné le plus de personnes possible.

Ainsi, pour que le taux d'attribution par service soit équitable, la directrice a indiqué que la situation des agents en direction avaient fait l'objet d'un ajustement pour éviter leur surreprésentation, compte tenu de leur fort taux de présence. Pour l'exemple, les agents du CPS bénéficieront à 58 % de cette prime.

Plus généralement, et pour notre département, la direction a retenu les critères suivants : 20 jours en présentiel et 25 en télétravail sur 37 ; la durée étant pondérée en fonction des éventuels temps partiels. Mais malgré tous ces retraitements, il n'est malheureusement pas sûr que le résultat fasse l'unanimité.

La liste a été transmise à la direction inter-régionale pour validation et transmission à la DG, qui prendra la décision finale. Cette liste a un caractère confidentiel, et les bénéficiaires se verront verser la prime fin juillet.

NOUS CONSTATONS ENCORE UNE FOIS QUE L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTION. CETTE MÉTHODE DE RECONNAISSANCE FINIRA PAR GÉNÉRER DES SENTIMENTS DE FRUSTRATION ET DE MÉCONTENTEMENT AU SEIN DES SERVICES ET VIS À VIS DES DIRECTIONS, QUI S'AJOUTERONT A CEUX DÉJÀ EXISTANTS. NOUS NE SOMMES PAS OPPOSÉS À UNE RÉCOMPENSE DES EFFORTS CONSENTIS PAR CERTAINS COLLÈGUES, MAIS DEMANDONS QUE CELA SE FASSE DANS LA PLUS GRANDE TRANSPARENCE .

SITUATION CPS (problème récurrent ?)

Un échange a eu lieu au sujet de la situation de ce service désormais voué à servir de plateforme d'appel, et destiné prochainement à devenir centre de contact.

En période de campagne déclarative, ses membres avaient vocation à répondre aux questions les plus simples, et a orienté les demandeurs par RV vers des collègues plus spécialisés dans les cas les plus pointus.

Ces collègues expriment un besoin de formation accrue pour faire face à leurs tâches et éviter des situations agressives auxquelles ils disent avoir été confrontés de la part d'interlocuteurs refusant de comprendre cette division des tâches.

Ce problème de formation et le mécontentement qui l'accompagne existe et se traduit par une ambiance délétère au sein du service.

La Direction rappelle cependant qu'elle n'est pas dans l'ignorance de ces faits, et que des formations spécifiques au département ont eu lieu. Elle rappelle également la forte implication des SIP et de leurs agents pendant cette période (30 000 décrochés, 3000 RV téléphoniques, 5 collègues mis à disposition du CPS).

A la demande des OS, la direction accepte de rencontrer en leur compagnie les agents du CPS jeudi 18/06 .

GARDE D'ENFANTS

Il n'y aura plus d'ASA de ce type à compter du 22/6 puisque l'école reprend.

On rappelle également que télé travail et garde d'enfants sont deux choses différentes.

REPORT CONGÉS 2019

Le principe est acquis, rien ne s'y oppose sinon un problème technique, et cela ne passera pas forcément par le CET

ORDONNANCE DUSSOPT

La DG va proposer un outil appelé caleulette pour permettre le calcul des jours RTT retirés aux personnels. Avant son application, les chefs de service ont été sollicités pour traiter les anomalies de pointage identifiées par les RH. Une fois ce travail effectué, l'application permettra dans SIRHIUS une extraction des jours précomptés. Les CS seront chargés d'informer les agents de ce résultat.

POINTAGES/REGULARISATION

La Direction a reconnu que, par principe, les heures écrêtées durant la période de confinement devraient être réinjectées, puisque la situation a empêché la prise de récupération. Donc en cas d'anomalie, n'hésitez pas à saisir votre CS.

En outre la Direction attend une réponse sur le fait d'accorder exceptionnellement des récupérations en cas de dépassements de plus de 12 heures de crédit.

⇒ **DANS LE TRAITEMENT DE LA RÉGULARISATION DES POINTAGES CONSÉCUTIVE A LA PÉRIODE DE CONFINEMENT, TOUTES LES ORGANISATIONS SONT D'ACCORD POUR QUE S'APPLIQUE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL LES MÊMES DISPOSITIONS QUE CELLES RECOMMANDÉES AU NIVEAU NATIONAL .**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION

La reprise est imminente.

CAMPAGNE DE MUTATION

Un certain flou règne au sujet de la transmission aux OS de la documentation permettant de suivre l'élaboration du mouvement. Si les OS actuellement représentées en CAPL et autre OS non présentes en CAPL, comme la CFTC, pourront évoquer prochainement la situation des demandeurs, et auront sans doute des informations sur les vacances d'emplois, la communication sur les tableaux de classement à l'ancienneté administrative ne semble pas devoir être d'actualité pour la DG.

RESTRUCTURATION ET NRP

Officiellement les agents du PELP et du PTGC seront affectés à Molsheim au 1/09/2020. Or, du fait de la situation, rien n'est prêt pour les accueillir, et ils resteront pour une durée indéterminée sur leur ancienne résidence. Donc quid de leur situation en cas de déplacement et de leur couverture. Mutation « administrative » et mutation « géographique » ne seront pas concordantes cette année.

La direction reconnaît le problème et va y réfléchir...

Concernant la NRP, tout est gelé, mais en cas de nouveauté, des CTL seront organisés.

Au sujet du réseau, une passe d'arme a opposé notre directrice aux OS, qui défendaient la souplesse et la réactivité dont le réseau des « petits » postes avaient su faire preuve au cours du confinement, en assurant les tâches du CPA, en grande partie du fait de la proximité des agents avec leur lieu de travail.

Pour la Direction, cette manière de voir est exagérée, puisque c'est au contraire le nombre important des agents dans les gros postes qui a permis de contourner l'absentéisme consécutif au confinement constaté dans tout le réseau.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ ET ACCUEIL DU PUBLIC

Conformément au PRA, une dizaine de sites ont rouvert leur porte, à travers le département.

Cette opération s'est accompagnée de la réalisation par les équipes de la Direction de travaux de marquages, et de mise à disposition d'équipements de protection.

On doit applaudir ces collègues qui ont dû réagir dans l'urgence, et sous la contrainte de règles établies par la Centrale.

Il faudra bien sûr permettre un retour d'expérience à ce sujet puisque dès le départ certaines incohérences ont été relevées concernant notamment les affichages.

D'un point de vue pratique, les postes relevant de l'eurométropole bénéficieront de l'aide de vigiles

En outre un plan de recrutement concernant les actuels services civiques est prévu, pour assurer leur présence jusqu'à la fin de l'été.

POINT SANITAIRE

De nouvelles protections, sous forme de visière, destinées à l'accueil, vont être distribuées prochainement, après la distribution récente de masques lavables supplémentaires. Au sujet des masques, il semble qu'il ne soit pas prévu de distribution supplémentaire.

La Direction a veillé à ce que les produits employés pour le ménage répondent aux normes virucides. Une fiche nettoyage est en préparation, à destination des prestataires, pour rappeler les bons gestes, notamment en matière de désinfection des poignées, des rampes...

Il n'est pas prévu d'avenant aux marchés, compte tenu du peu d'effet que l'on en attend.

AU SUJET DE L'ACCUEIL, N'HÉSITEZ PAS À NOUS FAIRE PARVENIR TOUTES VOS OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS.

Le sujet semble en effet verrouillé par les seules instructions venues de la DG, dont on pourrait se demander si elles ont plus de valeur que celles issues du bon sens des personnes travaillant sur le terrain au sein de l'espace professionnel qu'ils connaissent bien.

La conférence a pris fin vers 17H30. Pas de nouveau RV pris pour l'instant.

En vous souhaitant une bonne continuation, prenez soin de vous

La Section départementale CFTC67

Rédacteur : J-L G.